

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie Lise LHOMET à Bernard TENAILLON, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER et Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 janvier	Le 19 janvier	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Il est proposé au conseil de valider la présentation de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désignée.

2017-01-21 Poste Chargé de mission «Milieux Aquatiques »-Demande de financement à la Région Bourgogne Franche Comté
Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

La Communauté de Communes du Sud Territoire a animé le Contrat de rivière Allaine jusqu'en 2015. Elle gèrera la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018. Afin de poursuivre les actions en direction des milieux aquatiques et de déterminer sa politique en matière de gestion des

milieux aquatiques, la Communauté de Communes a engagé un charge de mission « Milieux Aquatiques » à compter du 1^{er} janvier 2017 sur une durée de 1 an.

La Communauté de Communes possède les compétences « adduction d'eau potable » et « assainissement collectif et non collectif ». Parallèlement, le périmètre de la CCST est intégré dans le SAGE Allan en cours d'élaboration.

La Région Bourgogne Franche Comté peut apporter une aide à la création de ce poste (jusqu'à 30%). Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter le montant maximum d'aide financière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 34 voix pour et un contre des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Président à demander auprès de la Région Bourgogne Franche Comté une subvention permettant la couverture des frais de fonctionnement et d'investissement de ce poste.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 30 JAN 2017

Le Président,

Le Président,

